



● ● ● ●  
**Procès-verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**24 mars 2022**  
 Présidé par Jean-Yves Brenier

*Étaient présent(e)s*

Richard Arnaud – Chozeau	Sylvain Granger - Brangues
Bernard Attavay (à distance) – Montalieu Vercieu	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Maurice Belantan – Vézeronce Curtin	Azucena Hernandez – Crémieu
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Bernard Jarlaud – Morestel
Christine Danger (supp – à distance) – Moras	Stéphane Lefevre (à distance) – Courtenay
Alexandre Bolleau – Sermérieu	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Eric Morel – Trept
Jean-Yves Brenier – Leyrieu	Léon-Paul Morgue – Vernas
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Alain Moyne-Bressand – Crémieu
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Nathalie Péju – Porcieu-Amplagnieu
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Didier Pilon – Dizimieu
Rémi Chatelat – Frontonas	Gilbert Pomet – Tignieu-Jameyzieu
Nora Chebbi – Annoisin Chatelans	Annie Pourtier – Le Bouchage
Christelle Chieze – Saint-Chef	Philippe Psaila – Hières sur Amby
Alexandra Contamin (supp) - Veyssillieu	Serge Puype (supp) - Charette
Raymond Contassot - Salagnon	Joseph Quiles - Optevoz
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Philippe Reynaud (à distance) – Tignieu Jameyzieu
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Jean-Yves Roux - Vasselin
Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef (retard)	Maria Sandrin (à distance) – Arandon-Passins
Christian Franzoi (à distance) - Vénérieu	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu Jameyzieu
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Francis Spitzner - Vertrieu
Frédéric Gehin - Corbelin	Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Eric Teruel - Parmilieu
Corinne Georges (à distance) – Saint Romain de Jalionas (retard)	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Grégory Gibbons (à distance) - Panossas	Joëlle Varcelice (à distance) - Villemoirieu
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Frédéric Vial - Morestel
Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu	

**Ont donné pouvoir :**

Martine Bert donne pouvoir à Éric Morel  
Dominique Desamy donne pouvoir à Maurice Belantan  
David Emeraud donne pouvoir à Alexandre Drogoz  
Eric Gilbert donne pouvoir à Éric Teruel  
Thierry Lagrange donne pouvoir à Youri Garcia  
Annick Merle donne pouvoir à Rémi Chatelat  
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla  
Camille Regnier donne pouvoir à Maurice Belantan  
Yvon Roller donne pouvoir à Didier Pilon  
Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Frédéric Vial  
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin
Stéphane Boucheix-Bellomie - Soleymieu	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu	

*Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum est atteint.  
Monsieur Gehin est nommé secrétaire de séance.*

Le président remercie les membres présents à ce conseil largement consacré au vote du budget. Les participants seront amenés à venir signer le compte administratif et le budget à l'issue de la séance. Pour ce qui concerne les participants en visioconférence, il sera nécessaire de passer signer les documents au siège.

Le président propose ensuite un point de situation relatif à la crise en Ukraine. À ce titre, une conférence organisée le vendredi 18 mars 2022 par la communauté de communes et à destination des communes s'est déroulée en présence de 35 personnes, dont madame la sous-préfète et la directrice générale des services de la préfecture. La sous-préfecture a ainsi pu apporter des éléments de contexte, sur l'hébergement, la santé, les collectes, le droit au séjour et l'autorisation de travail.

Plus en détail, depuis le début de cette guerre, plusieurs convois sont partis des Balcons du Dauphiné pour un total de plus de 110 palettes, à destination de la frontière polonaise et de la ville de Lviv, en Ukraine. Le dernier convoi sera financé par la communauté de communes pour environ 3 500 euros.

À cette occasion, le président remercie vivement les agents de la communauté de communes, en particulier Monsieur Neyret qui œuvre sur place, ainsi que les agents des communes et les bénévoles qui se relaient parfois dans l'urgence, dont certains élus communautaires. Il adresse également ses remerciements à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de La Tour-du-Pin suite à la mise à disposition de 6 personnes pour la mise sur palettes des colis, par le biais de monsieur Roux, maire de Vasselín. Enfin, il remercie les transports Charvin et les entreprises qui continuent d'apporter leur soutien logistique : MTB, notamment, pour la fourniture de palettes et la mise à disposition d'agents et d'engins pour le chargement des camions.

Par ailleurs, le président rapporte que la préfecture a transmis un livret d'accueil et un flash info (n° 2) aux communes par courriel ; ces documents peuvent être mis à la disposition des administrés qui le souhaitent.

Comme madame la sous-préfète l'a mentionné, nombre d'entre eux sont en capacité et souhaitent accueillir des personnes réfugiées. Néanmoins, c'est un conflit qui risque de s'installer dans le temps ; c'est pourquoi l'investissement se doit d'être dans la durée et demande des ressources financières, alors que les familles qui accueillent ne sont pas soutenues financièrement.

Le président invite les élus à recevoir ces intéressés en mairie, dans un premier temps, pour leur livrer toutes ces informations. Si les accueils sur le territoire ne sont pas encore conséquents, les centres parisiens sont complets et les régions seront sollicitées, en dépit du fait que les logements de droit commun ne seront pas à la disposition de toutes et tous.  
Les élus ne doivent pas hésiter à solliciter la communauté de communes.

Le président partage une dernière information relative à un contrôle Urssaf des Balcons du Dauphiné, pour la période 2019 à 2021. Les retours seront communiqués au conseil communautaire.

Le président précise enfin que, dans la mesure où la dernière séance s'est déroulée récemment (3 mars 2022), le compte-rendu n'est pas encore finalisé et que son adoption sera soumise au vote du prochain conseil communautaire.

## **I. Délibérations**

### **Environnement – transition écologique – cycles de l'eau**

#### **1. Mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable secteurs route de Vienne et chemin du Chevalet de la commune de Chamagnieu : Avenant n° 1 au marché de travaux**

Monsieur Granger présente l'avenant pour ce marché d'un million d'euros. L'un des trois cotraitants n'intervenant finalement pas, il s'agit de pouvoir modifier les répartitions financières entre les cotraitants restants.

**Le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant au marché de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

## 2. Tarification de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Granger propose d'aborder les tarifs de l'eau, qui sont à voter annuellement, dans le respect du cadre réglementaire. En effet, l'État impose des rendements minimums de réseaux et une qualité de rejet aux milieux.

Par ailleurs, des ambitions ont été fixées de concert avec le conseil d'exploitation, lesquelles ont été traduites par des décisions du bureau. Ces ambitions font de la protection de la ressource en eau une priorité de la politique des Balcons du Dauphiné. En l'occurrence, l'objectif vise à atteindre un rendement des réseaux à hauteur de 80 %, ce qui implique le renouvellement annuel d'au moins 7 kilomètres des réseaux d'eau potable.

Monsieur Granger rappelle un autre objectif tenant à la mise aux normes des systèmes d'assainissement qui, pour bon nombre, ne sont pas satisfaisants.

Enfin, il informe le conseil communautaire de la décision d'un dégrèvement exceptionnel pour les exploitations agricoles raccordées au réseau d'assainissement collectif. L'idée est de les dégrever de la part assainissement au-delà de 180 mètres cubes, considérant que l'eau sert surtout à l'activité agricole, l'abreuvement du bétail ou le lavement des salles de traite, tout en conservant une part d'utilisation domestique. Cette référence de 180 mètres cubes correspond à une ancienne règle appliquée pour l'ex-Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC). Au total, cela représente assez peu d'exploitations puisque la plupart ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif, de par leur isolement, et c'est un soutien envers les éleveurs et le monde agricole.

Monsieur Granger indique que d'autres ambitions relatives au schéma directeur d'assainissement et d'eau potable sont en cours et permettront d'affiner la stratégie budgétaire et patrimoniale, sur la période 2024-2034, en espérant que ce schéma viendra compléter le travail déjà réalisé sur la période 2021-2023.

Plus précisément la ligne de conduite respecte le souci de l'harmonisation tarifaire, en fixant de nouveaux tarifs de l'eau, en priorité pour la part fixe relative à l'abonnement, puisque c'est le même service qui est rendu aux administrés de la communauté de communes. Aussi, le but est d'obtenir bien évidemment un budget équilibré. Pour conclure, d'ici la fin du mandat, la perspective visée est celle d'un tarif unique au sein du territoire.

En marge, un groupe de travail sur la tarification a été constitué pour participer au processus décisionnel. La possibilité d'un paiement davantage proportionnel à la consommation reste une piste de réflexion dans l'idée d'une éventuelle future tarification environnementale ou sociale.

Monsieur Granger annonce que les recettes ont été revues à la baisse, compte tenu du contexte économique et social actuel. D'une manière globale, la hausse pour tendre vers une harmonisation est donc limitée à 9 %. C'est un choix qui a été longuement discuté en conseil d'exploitation avec les communes représentées.

En premier lieu, pour le budget en régie de l'eau potable, une augmentation de 100 000 euros est prévue pour une capacité à faire plus importante. Quant à l'assainissement, le budget est également revu à la hausse de 120 000 euros, dans la même idée.

L'harmonisation des tarifs de l'eau est également recherchée dans un souci de cohérence entre les deux syndicats que sont le Syndicat des Eaux Plaines et Collines du Catelan (SEPECC) et Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) des Abrets. Pour l'heure, pour une consommation moyenne de 120 mètres cubes, le tarif, eau et assainissement confondus, est de 537 euros, pour le territoire de la régie, de 643 euros, pour le territoire de Catelan et de 544 euros pour les Abrets. Au sein de la régie, si le schéma directeur le permet et en proposant une augmentation raisonnable, le tarif unique pourrait tendre vers 553 euros.

Deuxièmement, pour le budget en Délégation de Service Public (DSP), quatre communes sont concernées pour la fourniture d'eau potable et les changements suivants sont à prévoir en 2022 :

- Augmentation du tarif de 2 % pour Crémieu ;
- Augmentation du tarif de 1,46 % pour Montalieu-Vercieu, Porcieu-Amblagnieu et Charette

Pour ce qui concerne l'assainissement, c'est un peu moins vrai, sauf pour Crémieu, avec des hausses qui avoisinent les 1,46 %.

Le président souligne le travail important mené par les élus en régie pour mener à bien cette tarification et les en remercie.

Monsieur Granger rebondit sur le fait qu'il y avait trois scénarii au début des échanges. Finalement, cinq scénarii ont été produits pour retenir celui qui est présenté.

**Le conseil communautaire approuve les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement référencés, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, autorise le prélèvement des redevances pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autorise le dégrèvement à destination des exploitations agricoles au-delà de 180 m<sup>3</sup> pour l'année 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

### 3. Fixation de la tarification de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Monsieur Granger précise que la PFAC est proposée au vote uniquement pour la régie des eaux. Toutefois, elle s'inscrit toujours dans l'optique d'harmonisation, dans la continuité de l'année 2021, lors de laquelle la régie avait diminué la PFAC, tandis que le Syndicat des Abrets avait augmenté sa part. Après une PFAC à 3 800 euros en 2020, puis une PFAC à 3 400 euros en 2021, toujours dans cette dynamique, il est proposé au conseil communautaire d'accepter une PFAC de 3 200 euros pour l'année 2022, en conservant les règles de calcul de 2021 pour les cas spécifiques. Le tout permet de parvenir à des tarifs quasi équivalents sur l'ensemble du territoire.

Le président remarque que cette délibération va une nouvelle fois dans le sens d'une harmonisation des pratiques et des tarifs des syndicats et de la régie, au regard d'une équité de traitement sur le territoire.

**Le conseil communautaire accepte l'ensemble des propositions et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération sur la PFAC à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

*Le président fait référence aux décisions environnement – transition écologique – cycles de l'eau prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/02/2022 au 28/02/2022.*

## **Ressources**

### 4. Le budget

Le président annonce que, dans un premier temps, le budget sera présenté par politique publique, dans une volonté de transparence et de visibilité de l'action publique. Dans un second temps, des questions pourront être posées par les conseillers communautaires. Des « zooms » seront évoqués afin d'illustrer ces politiques.

#### **a. Le budget 2022 par politique publique**

Monsieur Drogoz ouvre ce moment phare de l'année. Pour rappel, le budget se compose d'un budget principal, de quatre budgets annexes et de quatre budgets eau et assainissement.

##### **La petite enfance**

Monsieur Drogoz indique que cette compétence recouvre la gestion directe de huit crèches, d'une halte-garderie itinérante, de sept Relais Petite Enfance (RPE) et la gestion en Délégation de Service Public (DSP) de deux crèches et d'un RPE.

Les charges de fonctionnement (011) sont de 538 000 euros pour 2022 et concernent la gestion des bâtiments accueillant ces services et leur fonctionnement (entretien, fourniture des repas). La nouveauté réside dans le fait que les crédits destinés à la formation intègrent désormais une seule enveloppe globale dans la fonction support, au sein du budget principal.

En termes de recettes, il note une hausse importante au chapitre 74, avec une participation de la CAF bien plus élevée. En effet, le forfait de la Convention Territoriale Globale (CTG) a été réévalué à la hausse, en plus d'un bonus territorial du aux événements sanitaires.

Par ailleurs, la petite enfance représente l'un des secteurs consommant le plus de masse salariale, soit plus de 40 % de la masse salariale du budget principal, pour 3,5 millions d'euros de charges de personnel.

Madame Chebbi illustre cette compétence par le projet de la structure envisagée dans la commune des Avenières. L'objectif est de répondre aux sollicitations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de respecter la réglementation, en offrant un accueil amélioré aux enfants, parents et personnels. En effet, des contraintes de capacité d'accueil, mais aussi des conditions d'accueil, sont à tenir pour ce multiaccueil qui reçoit actuellement 23 enfants.

De plus, au regard du fonctionnement et de l'organisation de ce bâtiment, il apparaît qu'il n'est pas possible d'accueillir tous les enfants pour le midi. Pourtant, les demandes de places concernent généralement quatre ou cinq jours avec repas, par semaine. En outre, le bureau de la directrice de cette crèche et le RPE sont hébergés de l'autre côté du site, après la cour, dans un autre local. Ainsi, il est prévu de remplacer ce multiaccueil et ce RPE par une structure permettant un agrément de 30 places. Cette évolution aura pour but de répondre aux besoins croissants des familles en matière de mode de garde de leurs enfants. Pour ce faire, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera sollicitée pour participer à ce projet initial, en investissement, mais également pour financer d'autres bâtiments accolés, dans la perspective d'un projet global.

Monsieur Vial apporte une seconde illustration en matière de petite enfance, puisqu'une étude réalisée par le cabinet HENIN fait ressortir un certain nombre de travaux à mener pour améliorer le confort des enfants et apporter des améliorations techniques au sein des bâtiments recevant les crèches du territoire. Les sommes étant conséquentes, si le conseil communautaire en est d'accord, il faudra recourir à une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sur 5 ans, avec l'affectation de 400 000 euros en 2022, pour commencer les premiers travaux. Les priorités restent à établir, en concertation avec madame Chebbi et la commission crèches.

## L'enfance

Monsieur Drogoz rappelle que la compétence s'exerce à travers la gestion directe de neuf structures et par la gestion en DSP de deux centres. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la communauté de communes a intégré le centre de Corbelin, en gestion directe, achevant ainsi le transfert des structures pour cette compétence.

La petite enfance et l'enfance représentent 50 % de la masse salariale du budget général.

Les recettes budgétisées pour 2022 se répartissent principalement comme suit :

- les participations des familles pour 347 000 euros ;
- le financement par les partenaires (CAF, Département de l'Isère) à hauteur de 225 000 euros ;
- la recette dans le cadre de la DSP pour 21 800 euros.

En investissement une enveloppe de 26 800 euros destinée à l'équipement en petit matériel est prévue.

Madame Tavernese-Roche présente les actions faites et à venir liées à l'enfance, notamment grâce à sept comités de travail avec une participation active des élus, forts de propositions, et un engagement de la part des services techniques qui aident à la faisabilité.

Cette année, après l'intégration du site de Corbelin, les transferts des sites de Salagnon et de Saint-Marcel-Bel-Accueil sont attendus au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ensuite, la restructuration du service enfance est effective. Il se compose d'un directeur, de deux chefs de service, d'un chef de projet en direction de la jeunesse pour garantir une meilleure coordination et parvenir à un projet commun à toutes les structures. Par ailleurs, 27 postes permanents ont été recrutés, ce qui induit la mise en réglementation, la déprécarisation des postes et l'amélioration des recrutements. Aussi, comme elle l'a pu l'entendre directement sur le terrain, cette démarche va dans le sens de la reconnaissance du métier d'animation.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Désormais, cette année sera consacrée à une harmonisation générale (mode d'inscription, offre d'accueil, tarification), tout en tenant compte des orientations politiques.

Par ailleurs, plusieurs centres d'accueil sont en travaux, ce qui modifie les capacités d'accueil par site. Toutefois, les enfants ont pu être accueillis dans d'autres secteurs, sans encombre. Cette opération amène à une réflexion sur la géolocalisation des sites pour l'avenir.

#### ● L'accueil des gens du voyage

Monsieur Drogoz indique que les crédits d'un montant de 274 000 euros constituent, pour l'essentiel, la contribution au Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les Gens du Voyage (SAGAV) auquel la communauté de communes adhère depuis 2020, pour la gestion de l'aire d'accueil de Frontonas ainsi que pour les frais de participation aux charges supportées par la commune de Frontonas, pour la scolarisation des enfants.

Le président précise qu'il s'agit de la prise en charge des frais de scolarité, mais aussi d'autres dépenses supportées par la commune d'implantation de l'aire d'accueil, conformément au schéma départemental. À ce titre, une délibération a déjà été votée pour la prise en charge de frais inhérents au renforcement des personnels administratifs et techniques, à hauteur de 24 000 euros, en 2021.

#### ● Les équipements sportifs

Monsieur Drogoz cite les trois équipements sportifs gérés par la communauté de communes : la piscine, le gymnase et la piste d'athlétisme situés à Morestel. Les crédits servent majoritairement à l'entretien de ces infrastructures. Par ailleurs, l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat du Gymnase du Lycée de la Pléiade nécessite l'inscription de la somme de 57 000 euros. L'appel à contribution du syndicat est en attente, alors que des réflexions sont en cours pour d'éventuels travaux supplémentaires.

#### ● Le développement économique et touristique

Monsieur Drogoz précise que ce périmètre regroupe le développement économique et la politique touristique du budget principal pour favoriser le maintien et le développement des entreprises sur le territoire.

Les crédits de cette année permettront des travaux d'entretien et d'amélioration des zones d'activités à hauteur de 203 000 euros. Aussi, un projet de renouvellement de la signalétique des zones représentera 60 000 euros. Enfin, une autre enveloppe de 60 000 euros se destine au schéma d'accueil des entreprises pour une planification, une stratégie d'accueil des entreprises.

Monsieur Giroud propose de s'attarder au développement de la zone d'activités du Rondeau, à Saint-Chef. Premièrement, les procédures d'urbanisme en vue de la première extension arrivent à terme, avec l'affichage du dernier document concernant la loi sur l'eau. Ainsi, les travaux pourront être engagés librement d'ici un mois.

Deuxièmement, alors que 2,5 millions d'euros avaient été budgétés, 50 à 60 000 euros sont à prévoir en sus pour le financement de l'accompagnement des bureaux d'études. De plus, 200 000 euros supplémentaires environ seront nécessaires à la réalisation de travaux annexes pour les dévoiements divers (Enedis, électricité et transformateurs). Globalement, l'investissement devrait donc avoisiner les 2,5 millions d'euros sur l'année 2022 et pour le début de l'année 2023.

Dans le souci de l'équilibre budgétaire, en termes de recettes, Monsieur Giroud explique que la surface de 6,5 hectares de commercialisation fait déjà l'objet de préservations, sur la base d'un prix HT de 39 euros le mètre carré. En outre, cette zone générera de la taxe foncière, de la taxe d'aménagement et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Les recettes se réaliseront certainement après 2023, puisque des autorisations de permis de construire en conditions suspensives seront en vigueur pour l'achat de ces terrains. Quoiqu'il en soit, la zone d'activités du Rondeau est très prometteuse sur le territoire des Balcons du Dauphiné, notamment au regard de sa situation géographique et urbanistique.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Enfin, Monsieur Giroud informe du mandatement de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour autoriser de nouvelles acquisitions dans un prochain but d'agrandissement de cette zone et répondre ainsi à la demande.

Monsieur Drogoz poursuit sur les budgets annexes et déclare que d'autres opérations sont l'objet d'extensions :

- la zone d'activités des Petites Champagnes à Hières-sur-Amby ;
- la zone d'activités de Frontonas ;
- le parc d'activités des couleurs.

Dans ce périmètre, se retrouve aussi la politique agricole, avec le soutien apporté à la filière par le Plan Alimentaire Territorial (PAT) à hauteur de 30 000 euros. Aussi, le service de remplacement pour les agriculteurs du territoire est toujours valable, à hauteur de 25 000 euros.

En matière de tourisme, en lien avec la politique du cyclotourisme, les actions de mise en tourisme de la ViaRhôna, de la Voie Verte et le soutien aux événements cyclistes ainsi que le portage du collectif Lyon-Léman seront financés en 2022.

Pour terminer, ce domaine comprend le versement de la subvention destinée au fonctionnement de l'Établissement Public à caractère Industriel ou Commercial (EPIC) pour 408 536 euros. De plus, la taxe de séjour, estimée à 106 464 euros, sera versée en son intégralité cette année, pour répondre aux exigences administratives. Par conséquent, l'enveloppe globale de 515 000 euros est bien reconduite, mais sous cette déclinaison.

#### Les cycles de l'eau

Monsieur Drogoz explique, en premier lieu, que si les charges de fonctionnement augmentent pour le petit cycle de l'eau, c'est pour tenir compte du renforcement des capacités à faire de la direction et de sa structuration. Les charges de personnel sont impactées dans le budget de l'eau en régie (012), avec le mécanisme de refacturation au budget assainissement en régie.

Ceci permettra de mettre en œuvre une politique ambitieuse avec le renouvellement annuel de plus de 7 km de canalisations.

À noter que la diminution en investissements provient du fonctionnement en autorisations de programmes, à partir de 2022.

Auparavant, la totalité des dépenses en investissement était inscrite dans le budget pour une opération, alors que cette dernière pouvait s'étaler sur plusieurs années. Pour plus de lisibilité, de sincérité et pour une vision précise de chaque budget annuel, il convient donc d'inscrire seulement au budget les dépenses à consommer pour les travaux de l'année budgétaire. À cet effet, une délibération sera soumise au conseil communautaire.

Monsieur Drogoz annonce que les crédits 2022 pour le grand cycle de l'eau permettront de poursuivre les actions entamées au cours des deux dernières années. 998 000 euros sont consacrés à l'investissement, par autorisation de programme, pour la restauration des cours d'eau de l'Amby et de la Rivoirette. 85 000 euros en fonctionnement permettront la poursuite d'études sur la ressource en eau, élément phare de la politique de l'intercommunalité.

Les recettes proviennent essentiellement de la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), à hauteur de 486 483 euros et de diverses subventions notamment attribuées par l'Agence de l'eau, pour 15 000 euros.

Par ailleurs, il convient de rappeler l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Intercommunal de Défense contre les Eaux du Haut-Rhône (SIDCEHR) et à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) de la Bourbre, pour un montant de cotisations de 193 000 euros.

Enfin, pour la gestion des marais, 66 000 euros sont réservés au lancement d'une étude relative au plan de gestion des marais de l'ex-syndicat de Bourgoin-Jallieu.

#### L'environnement et la transition écologique

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Monsieur Drogoz décrit cette politique publique transversale en commençant par l'énergie et le climat. La poursuite du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), en partenariat avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN), implique la somme de 149 000 euros ; 57 000 euros sont destinés au Territoire de l'Énergie de l'Isère (TE38). En termes de mobilité, le dispositif « Covoit'ici » se poursuit pour 58 000 euros. La participation à l'étude « tram-train » est de 30 000 euros. En matière de biodiversité, 42 000 euros sont prévus pour la gestion du foncier d'un point de vue environnemental.

De plus, les actions de Natura 2000 pour la communication s'élèvent à 32 000 euros. Enfin, des partenaires sont financés à hauteur de 45 000 euros au total (association Lo Parvi, accompagnement de la Chambre d'agriculture).

Monsieur Bolleau souhaite mettre en avant l'expérimentation transversale, territoriale et extra-territoriale, « Covoit'ici ». Depuis 2020, cette action mêle dimension digitale et arrêts physiques autour de quatre lignes. Deux sont mises en œuvre par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain et deux sont disponibles sur le territoire des Balcons du Dauphiné, grâce à un conventionnement entre les collectivités. Malgré l'impact de la crise sanitaire, les chiffres sont encourageants.

Ainsi, sur le territoire le départ se faisait de Tignieu-Jamezieu ou de Montalieu-Vercieu, vers le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) ou la centrale nucléaire du Bugey. L'action s'est terminée en décembre 2021, alors que 2 000 personnes étaient inscrites et que 900 utilisateurs étaient recensés. Cette participation montre tout l'intérêt de poursuivre le dispositif pour 18 mois supplémentaires, avec la nécessité toutefois de retravailler les conditions d'optimisation du service, notamment de manière transversale, avec les politiques liées à l'emploi, à la formation et à l'insertion et grâce à un véritable plan de communication, lequel passera activement par les communes, pour mieux éclairer cette action importante pour le territoire. Cette communication représente 2/14<sup>ème</sup> du coût général de l'action, soit 27 200 euros HT pour la communauté de communes. Pour conclure, si l'axe génère aujourd'hui un certain flux, il existe un vrai potentiel pour les communes des Avenières Veyrins Thuellin, Morestel ou Crémieu pour se rendre dans les communes de Bourgoin, de Chambéry et de Lyon.

Monsieur Gehin précise que la communauté de communes s'engage transversalement pour le climat, au travers des politiques de mobilité, d'agriculture, de la ressource en eau et par la réalisation de projets tels que l'aménagement du tiers-lieu de Villemorieu (dans un souci de rapprocher les services des habitants, mobilité inversée).

La stratégie énergétique se traduit par l'action du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) qui apporte des conseils aux particuliers pour un accompagnement dans l'orientation énergétique de leur logement. Ce service public favorise également l'amélioration thermique. Les dépenses sont de 95 000 euros, alors qu'il est largement financé par la région et le département, pour un reste à charge d'environ 25 000 euros, en 2022. Le Conseiller en Énergie Partagée (CEP), par le Territoir Energie Isère (TE38), est également un acteur important qui agit sur le patrimoine intercommunal. Dans le cadre du plan climat, il est proposé une participation de 30 % du CEP des communes, budgété à 35 000 euros en 2022. De plus, dans ce souci du climat, peuvent être citées les actions de soutien au Plan Local de l'Habitat (PLH) avec 100 000 euros de soutien aux bailleurs sociaux cette année. Enfin, la première étape du schéma directeur des énergies renouvelables consiste à dresser un cadastre solaire, estimé à 30 000 euros.

Monsieur Drogoz précise que le différentiel entre le fonctionnement en 2021 et en 2022 s'explique par le fait que les déchets sont sortis du périmètre, pour une cotisation au SYCLUM de l'ordre de 7,7 millions d'euros.

À noter d'ailleurs que, contrairement à ce qui avait été évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne sera pas modifié cette année, il reste à 10.98 %

Aussi, la baisse marquée en investissement s'explique par un fort investissement de 484 000 euros, avec la ferme photovoltaïque en 2021 et non pas par une volonté politique moindre. C'est la présentation qui diffère.

## La culture

Monsieur Drogoz communique les crédits inscrits pour l'organisation du festival de l'Isle en Scène et de celui du Solstice de Brangues, pour l'année 2022. Ils serviront également à reproduire la « Faites des arts » et la « Musique à l'école » avec, notamment, 265 000 euros de charges à caractère général et 173 000 euros de charges de personnel.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Cette année l'organisation des festivals sera externalisée, le recrutement d'un nouveau directeur de la culture étant en cours. Quant aux recettes, en prenant en compte celles du festival de l'Isle en Scène, elles sont équivalentes à celles de l'année précédente, pour un peu plus de 80 000 euros.

### L'insertion

Monsieur Drogoz rapporte que l'action de la communauté de communes en 2022 consiste à soutenir des organismes, grâce à une enveloppe de 190 000 euros.

Monsieur Grausi fait remarquer que cette enveloppe se maintient, d'une année sur l'autre. Cette année, la particularité concerne la subvention pour la Mission Locale Nord Isère (MLNI).

Alors que depuis 2017, la cotisation était de 1,85 euros par habitant, elle tend à se rapprocher de celui des deux autres communautés de communes, dans le cadre de la convention en vigueur. En effet, depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD), ont décidé de baisser leur subvention. Dans un souci d'harmonisation, l'alignement de la subvention des Balcons du Dauphiné provoque un delta de 15 000 euros. Cette somme va néanmoins servir à financer d'autres projets en lien avec l'insertion. Ainsi, la MLNI aura la possibilité de récupérer ces 15 000 euros en remportant un appel à projets sur des actions portant sur la jeunesse, par exemple. Plus largement, le territoire est dynamique en termes d'insertion par le biais des activités économiques. Il comporte des associations actives et il existe des projets d'entreprises d'insertion, ou des structures de recyclerie ou de revalorisation des déchets. Les actions seront définies dans le cadre des comités de travail en lien avec l'emploi et l'insertion.

### L'accompagnement des habitants et la création de tiers lieux

Monsieur Drogoz rappelle que la communauté de communes gère un Espace France Services (EFS) à Morestel et a engagé des travaux d'aménagement pour l'ouverture d'un second espace à Villemorieu, en 2022. Pour ce faire, 65 000 euros sont prévus pour des frais de fonctionnement, 190 000 euros pour les charges de personnel et 400 000 euros pour les travaux du site de Villemorieu. Ces derniers font l'objet d'une autorisation de programmes jusqu'à l'année 2023, avec une enveloppe supplémentaire de 150 000 euros pour 2023.

Madame Chebbi précise que le projet de Villemorieu vise à proposer une organisation souple d'accueil collectif et individuel, géré dans un premier temps par l'agent d'accueil France Services. Des entreprises et des associations pourront également intervenir dans le cadre des échanges. À ce sujet, un groupe de travail se réunira prochainement, en lien avec le dispositif « Petite Ville de Demain ». Potentiellement, ce site réunira des porteurs de projets et s'appuiera sur un espace collaboratif, autour d'une gouvernance partagée.

### L'habitat logement

Monsieur Drogoz énonce les crédits qui permettront la poursuite de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH), avec la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le démarrage d'une étude pour le lancement de son remplaçant, pour la somme de 173 000 euros.

De plus, un diagnostic foncier sur le territoire s'élèvera 100 000 euros. Les subventions relatives au développement des logements sociaux sont de 531 000 euros, dans le cadre du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Enfin, le dispositif d'hébergement d'urgence représente 38 000 euros.

### Le développement de l'offre de soins

Monsieur Drogoz évoque principalement la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu et celle de la Maison de Santé de Morestel. L'entretien des deux bâtiments est prévu pour 15 000 euros, en charges de fonctionnement et pour 30 000 euros en investissement. Par ailleurs, 105 000 euros de recettes sont attendus de la location, aux professionnels de santé, de ces deux sites. Enfin, 370 000 euros de subventions restent à percevoir au titre de la construction de la MSP de Montalieu-Vercieu.

Madame Pourtier rappelle que les statuts des Balcons du Dauphiné comportent, dans le cadre des compétences optionnelles, la compétence relative à la création, à la gestion et à l'entretien des Maisons de Santé, situées dans les communes identifiées « polarités bassins de vie ». Le comité de travail « avenir médical » réfléchit à une évolution de cette politique de santé, alors que la

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
désertification médicale est une question fondamentale. La communauté de communes entend ainsi faire progresser les actions qu'elle peut porter, grâce à sa politique volontariste. Le but est de favoriser l'implantation de l'offre de soins sur le territoire. Parmi les réflexions en cours, l'une concerne les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Elles visent le regroupement de professionnels de santé d'un territoire pour qu'ils s'organisent autour d'un projet de santé, pour répondre à des problématiques communes. Les Balcons du Dauphiné participe à deux CPTS : la CPTS Portes du Dauphiné intégrant 16 communes, et la CPTS Balcons du Dauphiné qui en regroupe 26. Depuis la campagne de vaccination, il est à noter que la communauté de communes apporte un soutien financier et humain important à ces deux structures et met à leur disposition des équipements pour que le déploiement de la campagne de vaccination se déroule dans les meilleures conditions. Cet accompagnement construit avec les représentants des CPTS garantit aujourd'hui une relation de proximité avec les professionnels de santé. Aussi, il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur la représentation de la communauté de communes au sein des conseils d'administration de ces CPTS, dans le souci de l'expression des enjeux politiques liés au développement de l'offre de soins locale.

### La coopération avec les communes

210 000 euros de charges de personnel sont prévus pour 2022, notamment pour le service d'Application du Droit des Sols (ADS), pour la rémunération de la secrétaire mobile.

La communauté de communes participe aussi au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la somme de 1,195 millions d'euros. Enfin, 20 000 euros sont consacrés au fonctionnement du conseil de développement.

Monsieur Sbaffe illustre cette coopération avec les communes en précisant tout d'abord que le service ADS comprend 5 postes à temps complet.

Par ailleurs, le comité de travail étudie la mutualisation de plans de formation et de prévention. De plus, une réflexion portera sur l'information et la communication entre les communes et l'intercommunalité et inversement. Pour finir, le financement du conseil de développement ne comprend pas l'éventuelle partie « agents » qui pourrait être mise à disposition du conseil.

Monsieur Sbaffe aborde ensuite le schéma numérique et informatique territorial dont la mise en œuvre auprès des communes se fera au travers de différents sujets : la mise à niveau des systèmes d'information, la mise en place d'une stratégie de renouvellement d'équipements numériques en cohérence avec les ambitions climatiques et la structuration des systèmes d'information (serveurs, sauvegarde, archivage, etc.). L'objet est aussi de développer l'usage des outils informatiques par les habitants du territoire, grâce au déploiement de conseils dédiés, de démarches en ligne et de services. Ces actions représentent un budget de 600 à 800 000 euros entre 2022 et 2024.

Monsieur Drogoz se veut complet en précisant que l'augmentation en investissement correspond justement à l'enveloppe à destination des projets communaux pour l'atteinte d'objectifs partagés entre les communes et l'intercommunalité. Cette enveloppe de plus d'un million d'euros avait été débattue lors du DOB. Un groupe de travail sera certainement affecté à la définition du périmètre exact de cette enveloppe.

Monsieur Sbaffe ajoute que le comité de travail aura fort à faire, sachant que les thématiques mises en avant concernent plutôt les transitions et les mobilités durables. Les projets se voudront transversaux entre les différentes communes, en reliant tous les supports qui existent au niveau intercommunal. Le prochain comité se tiendra le 6 avril 2022 et les conclusions seront partagées lors du prochain conseil communautaire.

### Les fonctions supports

Monsieur Drogoz cite les fonctions supports. Les dépenses sont principalement constituées des charges de personnel et des charges de fonctionnement de ces services et des communications institutionnelles. Quant aux recettes, il s'agit pour grande partie de la fiscalité et des dotations.

Monsieur Vial profite de l'occasion pour aborder l'aménagement des bâtiments annexes situés en face de l'hôtel communautaire, sur la commune d'Arandon-Passins. Au total, plus de 1 000 mètres carrés pourront être réhabilités, notamment pour la salle du conseil communautaire, les services techniques, la salle de sport et les archives. L'extérieur du site sera consacré au parking avec ombrières et à l'aménagement réservé aux services techniques, sur la partie arrière. Les études vont bientôt

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention) s'achever pour passer à l'étape suivante de sélection d'un maître d'œuvre. Enfin, le crédit de paiement est de 250 000 euros pour 2022 et sera échelonné jusqu'en 2024.

Monsieur Drogoz termine la présentation des politiques publiques par une précision pour le chapitre 23, en investissement ; les 11 millions d'euros sont constitués par l'enveloppe structurelle d'équilibre du budget.

Le président souligne que ce format d'exposé permet une visibilité de l'action publique de l'intercommunalité, notamment au travers de pourcentages par politique.

La parole est à l'assemblée.

Monsieur Thollon tient à clarifier sa position en ce qui concerne le dernier DOB, car il entend ses propos transformés ou sortis de leur contexte.

Il souhaite tout d'abord qu'une information soit faite au conseil communautaire afin d'expliquer les mécanismes financiers liant les communes à l'intercommunalité. Il lui paraît effectivement important que les élus en comprennent le fonctionnement pour pouvoir voter. Il se dit d'ailleurs prêt à s'en charger, avec l'aide d'un agent de la communauté de communes.

Les présidents de la communauté de communes : Monsieur Molina, Monsieur Bonnard et Monsieur Brenier, lui ont toujours répondu qu'il fallait attendre un pacte financier et fiscal, qui n'est jamais arrivé. En juillet, un plan de mandat sera voté et, à ce jour, le sujet des transferts de charges et de remise à plat n'a toujours pas été évoqué.

L'écart entre le versement de 20 euros par habitant de certaines communes à la communauté de communes et la perception de 280 euros par habitant pour d'autres communes est très important. Pour 1 000 habitants, l'écart est de 280 000 euros. Monsieur Thollon qualifie ce mécanisme d'injuste. Certaines communes ont construit des infrastructures qui bénéficient à tous les habitants du territoire : les enfants peuvent profiter du stade de Crémieu, du stade de Saint-Chef, de celui de Tignieu-Jamezieu. Parce que leur entretien a un coût, Monsieur Thollon explique qu'il n'a jamais demandé à la communauté de communes de diminuer les transferts de charges envers ces communes. Les moyens pour maintenir le niveau de service pour tous les habitants des Balcons du Dauphiné doivent être maintenus. Monsieur Thollon souhaite plus simplement la mise en place d'un « pot de solidarité financière » envers les communes qui ne parviennent pas à entretenir le « patrimoine vital » que représentent la mairie, les écoles, l'église et les routes.

Monsieur Thollon s'adresse alors au président, rappelant que la commune de Leyrieu réunit 800 habitants, comme celle de Saint-Baudille-de-la-Tour qu'il représente. Or la première perçoit 44 000 euros par an de plus que la seconde, en raison de la présence d'une entreprise de mécanique sur cette commune. Il demande alors au président si ce dernier parviendrait à assurer l'équilibre budgétaire de sa commune avec 44 000 euros de moins et 10 km de route supplémentaires. Monsieur Thollon précise que la commune de Leyrieu est loin d'être riche et que pour harmoniser l'ensemble des communes avec Leyrieu le coût s'élèverait à 600 000 euros pour la communauté de communes.

Le président déplore que Monsieur Thollon évoque les autres communes. Il serait plus opportun qu'il laisse les autres élus parler de leurs communes. Il propose à Monsieur Thollon de continuer son propos.

Monsieur Thollon évoque la possibilité d'instaurer une dotation de solidarité ou revoir librement les attributions de compensation. Cela a déjà été réalisé dans la vie de la communauté de communes, sans pacte financier. La volonté politique de niveler les inégalités suffirait à justifier ces dotations.

Monsieur Thollon annonce sa volonté de ne plus voter le budget et la fin des versements de la commune vers la communauté de communes si la situation n'évolue pas. Ce sont les services de l'Etat qui le contraindront à payer et il n'exclut pas une démission de sa part.

Enfin, Monsieur Thollon invite les élus à imaginer quel serait le budget de leur commune respective, en versant 20 000 euros à la communauté de communes, qualifiant cet exercice d'irréalisable. Monsieur Thollon espère avoir ouvert les yeux des conseillers communautaires et leur donne rendez-vous l'année prochaine.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Le président le remercie en indiquant qu'il a déjà largement répondu à la question. Il précise que ce n'est pas un plan de mandat qui sera voté en juillet 2022, mais un projet de territoire.

Le président rappelle que le pacte financier, sera bien élaboré, mais il ne pourra l'être avant l'élaboration du projet de territoire. Le président s'accorde avec Monsieur Thollon sur la nécessité que chacun dispose du même niveau d'information. Il s'agira d'éclaircir les conditions des attributions de compensation et de tisser une nouvelle histoire en commun. C'est précisément l'objet du mandat.

Le président précise aussi les informations que Monsieur Thollon a donné. Il indique que l'intercommunalité ne paie pas le SDIS sur son budget puisque il existe des attributions de compensation. Cette décision avait été prise en 2017 par la Communauté du Pays des couleurs, alors que la compétence avait déjà été prise et que la communauté de communes avait amorti les augmentations.

Par conséquent, il est erroné d'annoncer un coût de l'intercommunalité par communes sans enlever cette participation. Au-delà des simplifications, le pacte fiscal et financier permettra une mise à plat, notamment de l'effort fiscal de chacun. Cela induira aussi les capacités des communes à prélever de la fiscalité.

Pour ce qui concerne la commune de Leyrieu, il précise aussi qu'il travaillerait différemment à l'équilibre de la commune de Leyrieu s'il disposait de moins de moyens. Son rôle de maire est de faire des choix. Il ajoute que la commune de Leyrieu n'est pas une commune qui dispose de beaucoup de marges.

Pour conclure, le président rappelle sa volonté de tracer un chemin commun afin de consolider la communauté de communes.

Monsieur Bonnard souhaite rappeler qu'il n'avait pas envisagé de conclure un pacte fiscal et financier durant la période de fusion intercommunale, bien qu'il soit tout à fait conscient de sa nécessité.

Le président ramène le débat autour des questions budgétaires.

Monsieur Bonnard attend une vision précise du niveau d'endettement de la régie de l'eau. Il comprend les emprunts nécessaires et ne conteste pas le besoin de renouveler les réseaux. Il aimerait aussi un retour sur l'apport des budgets des zones d'activités, au budget principal.

Monsieur Moyne-Bressand témoigne de la richesse de la communauté de communes, tant sur le plan financier que sur le plan d'un territoire de grande qualité et diversifié. Il estime que c'est une chance et il appartient aux élus de mener à bien l'évolution de l'intercommunalité. C'est ce qui est fait et il espère que cela continuera. Toutefois, lorsqu'il s'intéresse au domaine de l'environnement, il regrette que seulement 1,37 % de la masse d'ensemble soit consacré à la transition énergétique et à la valorisation environnementale. Il serait nécessaire de faire encore davantage.

Monsieur Gehin répond que ce pourcentage correspond aux seules dépenses développées dans le zoom, soit celles directement liées à la politique énergétique. Mais, l'environnement se retrouve dans de nombreuses autres politiques, qu'il s'agisse de l'eau, de l'agriculture ou encore des questions patrimoniales avec l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments intercommunaux. Lors de la présentation de la réalisation budgétaire, le souhait sera de présenter un « budget vert » comprenant l'ensemble des dépenses relevant de la transition énergétique. Les montants en seront d'autant plus importants. Pour mémoire, le vice-président déclare que les seules actions pour le plan climat dépassent le million d'euros.

Le président complète par le fait que l'outil informatique de pilotage des finances permettra, dès 2022, de flécher les dépenses environnementales. C'est pourquoi, à la fin de l'exercice, toutes les dépenses en direction de l'environnement, du PCAET et des transitions seront visibles et regroupées.

Monsieur Moyne-Bressand évoque ensuite la démocratie participative et à ce titre, aimerait savoir si le conseil de développement dispose de moyens.

Le président répond que le conseil de développement dispose de 20 000 euros en dépenses et que la question d'un agent, peut-être en demi-poste, est à l'étude. Ce conseil participe, dès l'origine, à la commission transversale ainsi qu'à certains comités de travail, avec une capacité d'autosaisine.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Le président en termine sur cette partie de présentation du budget par politique publique, dont le vote interviendra dans un second temps de la séance.

#### ● Tableau des effectifs au 24 mars 2022

Monsieur Blanc rappelle l'obligation de la communauté de communes de présenter l'état des postes, au moment du vote du budget. Le tableau intègre l'ensemble des postes de l'intercommunalité, financés sur le budget principal et sur le budget annexe ou en régie.

Afin de répondre au besoin de structuration les fonctions support ont été renforcées, avec le vote d'une enveloppe de 250 000 euros l'année dernière. Cette réorganisation s'est effectuée tout au long de l'année 2021. L'ingénierie et les moyens internes ont été renforcés, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

La communauté de communes souhaite, en complément, développer son projet de territoire en s'appuyant sur l'émergence de fonctions nouvelles, tout en intégrant de nouvelles compétences. Monsieur Blanc revient sur la réorganisation du service eau et assainissement, qui avait obtenu l'aval du comité technique, pour créer huit nouvelles fonctions. L'évolution de la masse salariale en question est de l'ordre de 225 000 euros en année pleine, pour le budget eau et assainissement. Cette augmentation avait été évoquée lors de précédents conseils communautaires et sera pondérée par l'évolution des recettes de fonctionnement.

Au total, l'intégration de ces éléments, les mouvements de personnel et les éléments statutaires se traduisent pour le chapitre 12, pour le budget eau et assainissement à 1 652 000 euros pour 2022.

Pour en revenir au budget principal, des évolutions réglementaires interviendront en 2022, notamment la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne, évaluée à 20 000 euros et votée lors d'un précédent conseil communautaire. La réforme de la catégorie C implique une revalorisation du traitement des agents de cette catégorie, au niveau du SMIC. Ces mesures sont destinées à favoriser une progression plus rapide en début de carrière et à garantir une bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents de catégorie C. L'impact est de 50 000 euros pour l'intercommunalité. Quant au dispositif relatif à l'indemnité de fin de contrat, communément appelée « prime de précarité », il représente 59 000 euros.

Les agents peuvent bénéficier d'une Indemnité de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), laquelle est évaluée à 4 000 euros. Par ailleurs, les grades relevant du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture seront revalorisés en catégorie B, ce qui correspond à une régularisation de 12 000 euros. Il existe aussi le versement d'une indemnité inflation de 100 euros aux agents dont la rémunération moyenne est inférieure à 2 000 euros avant impôts, sur la période de référence de janvier à octobre 2021, ce qui représente 25 000 euros. Enfin, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à l'évolution « normale » de la carrière d'un agent est évalué à hauteur de 1,2 %. Au total, toutes ces évolutions réglementaires sont estimées à 250 000 euros.

Alors que le budget de l'an passé avait été voté pour un montant de 8,5 millions d'euros, il est proposé un budget à hauteur de 8,65 millions d'euros pour 2022. La hausse de 1,76 % est principalement due aux évolutions réglementaires précitées.

Pour conclure, Monsieur Blanc annonce que le budget total s'élève à 10,32 millions d'euros.

Monsieur Blanc poursuit avec l'énumération du nombre d'emplois par filière, pour un total de 306 postes :

- Administration : 66 postes
- Technique : 73 postes
- Social : 80 postes (dont les emplois au sein des crèches)
- Culture : 4 postes
- Animation : 78 postes (principalement en centres de loisirs)
- Sport : 5 postes.

Il fait remarquer que les filières sociales et animation représentent plus de la moitié des postes de la communauté de communes (158 postes). Pour information, le tableau des emplois de 2021 comportait 289 postes.

Monsieur Guillet demande le total en Équivalent Temps Plein (ETP).

Monsieur Blanc répond que les emplois correspondent à 198 contrats à temps complet, 82 contrats à temps non complet et 26 emplois non pourvus.

Monsieur Guillet n'est pas complètement satisfait de cette réponse. Par ailleurs, il s'interroge sur le remboursement logique des 25 000 euros liés à l'indemnité inflation, alors que les entreprises ont bien été remboursées.

Monsieur Blanc répond par l'affirmative.

**Le conseil communautaire approuve l'actualisation du tableau des effectifs au 24 mars 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

### **b. Le cycle budgétaire 2022 de la communauté de communes**

Le président apporte les éléments introductifs pour cette présentation du budget par chapitre. Des sujets ont été travaillés en amont lors de la réunion du groupe de travail sur le budget, le 15 mars 2022. De même, le DOB a permis de dessiner les grandes orientations et les politiques publiques ont été renseignées.

Monsieur Drogoz, comme annoncé lors du DOB, déclare que la situation financière des Balcons du Dauphiné est saine, avec un niveau d'épargne qui se maintient à 5 millions d'euros. Les recettes réelles de fonctionnement évoluent à un rythme légèrement plus soutenu que celui des dépenses réelles de fonctionnement. Par ailleurs, l'encours de la dette est de 1,76 millions d'euros et la capacité de désendettement inférieure à une année. Ces éléments montrent aussi les marges de manœuvre de la communauté de communes en termes d'emprunt en cas de besoin.

#### **1. Le budget principal**

Monsieur Drogoz explique que le niveau de réalisation varie bien entendu selon les chapitres. Cependant, il est globalement plus élevé en 2021 qu'en 2020, avec un retour à un fonctionnement quasiment « normal » des services. Ainsi, le taux de réalisation est d'un peu plus de 91 % au chapitre 11, de 94 % pour le chapitre 65, et dépasse les 92 % pour les charges de personnel. De plus, du fait d'instructions à la fois sincères et prudentes, les recettes de fonctionnement ont dépassé les prévisions.

En investissement, en revanche, le niveau des réalisations s'avère moins élevé, notamment en raison de l'inscription d'une enveloppe de crédit structurel pour financer les opérations à venir et non consommées. C'est une enveloppe d'équilibre inscrite chaque année.

Les principales dépenses en investissement, en 2021, sont les suivantes :

- les travaux du siège communautaire pour 2,455 millions d'euros ;
- l'acquisition foncière, avec la ferme photovoltaïque pour 391 000 euros environ et différentes réserves foncières pour un peu plus de 353 000 euros ;
- des subventions d'équipement versées pour 673 000 euros, dont 494 000 euros au titre du très haut débit et 176 000 euros pour les bailleurs sociaux, dans le cadre du PLH.

Les recettes en investissement proviennent, comme l'année passée, principalement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 690 000 euros et de subventions d'investissement perçues pour 638 000 euros. Les dotations et amortissements représentent environ 3,9 millions d'euros.

En résumé, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 045 248,15 euros et les recettes de fonctionnement à 41 171 817,99 euros. Les dépenses d'investissement sont de 6 856 391,66 euros et les recettes d'investissement de 5 513 422,19 euros.

Enfin, le compte de gestion a été approuvé par le trésor public, répondant en tout point aux normes réglementaires et administratives en la matière.

Le président propose de procéder au vote du compte de gestion.

**Le conseil communautaire approuve le compte de gestion 2021 du budget principal, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

*Sortie du président.*

Monsieur Guillet n'est pas satisfait de la présentation du compte administratif, résumé en une dizaine de lignes seulement, dans le rapport. En l'absence du détail des chiffres en annexe, il vote donc contre le compte administratif.

Monsieur Drogoz convient qu'il s'agit d'une présentation synthétique. En effet, une présentation qui entre dans le détail par ligne et par chapitre serait très longue. Cependant, il propose que les débats techniques aient lieu en comité des finances. Quoiqu'il en soit, le compte de gestion est consultable et ce sont des documents publics.

Monsieur Guillet souhaite que le détail des opérations soit fourni.

Monsieur Drogoz n'a pas de difficulté à le fournir, d'autant que le compte administratif est concomitant au vote du budget cette année.

Monsieur Gehin précise que dans le courriel de convocation et dans le rapport de présentation, il est mentionné la possibilité pour les élus de demander le détail des documents.

**Le conseil communautaire approuve le compte administratif 2021 du budget principal, à la majorité des membres présents et représentés (66 pour – 1 contre).**

*Retour du président.*

**L'affectation des résultats**

Monsieur Drogoz annonce la partie relative à l'affectation des résultats et à la situation à l'issue de l'exercice 2021.

Les résultats cumulés sont de 8 715 464 euros en fonctionnement, se décomposant comme suit : 3 126 000 euros environ pour le résultat de l'exercice et 5 588 000 euros environ pour le résultat reporté. En investissement, les résultats sont de 10 616 609,80 euros. Le résultat de l'exercice comportait un déficit de 1 342 000 euros environ et un résultat reporté de 11 959 000 euros environ. Les restes à réaliser s'élèvent à 575 000 euros en dépenses, ce qui porte l'excédent d'investissement à un peu plus de 10 040 000 euros.

En suivant la même stratégie que l'an passé, il est proposé au conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 02, en recettes de fonctionnement, soit 8 715 464 euros et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 01, en recettes d'investissement, soit 10 616 609,80 euros. Pour rappel, cette stratégie budgétaire vise à conserver des marges de manœuvre et des capacités à faire, en fonctionnement ou en investissement, surtout au vu de la conjoncture et de l'actualité internationale. Cette vision est rendue possible, car les investissements ne sont pas, pour le moment, contraints, du fait de l'excédent important sur cette section.

Monsieur Bonnard regrette cette situation. Il lui semble que ce n'est pas un bon signe de ne pas affecter de l'argent en investissement. La communauté de communes pourrait bénéficier d'un excédent d'investissements en majorant des excédents de fonctionnement et en mettant en place des fonds de concours. Ces mesures pourraient répondre à des besoins du territoire.

Globalement, cette stratégie montre le manque de volonté en matière d'investissement et il constate qu'aucun nouveau projet n'émerge. Le fait de ne pas préparer les projets de demain lui semble relativement inquiétant. Cette stratégie ne lui convient pas, il l'a exprimé à l'occasion de la commission des finances, mais n'attend pas de commentaire en retour.

Le président précise que le fait d'affecter les excédents en recettes de fonctionnement correspond à une mécanique budgétaire simple, qui permet de choisir. En effet, ce qui est placé sur le compte 02 peut ensuite être affecté au chapitre 23, en investissement ou ne pas être réalisé en cours de route. L'enveloppe d'équilibre d'un montant de 11 millions d'euros est une bonne nouvelle. Cependant, dans la logique présentée par Monsieur Bonnard, cette somme vient « gonfler » mécaniquement l'enveloppe d'investissement pour qu'à la fin, l'impression soit celle que rien n'ait été fait.

Le président reste sur la position présentée, convaincu que cette stratégie permet de garder la capacité de choix, avec une affectation possible, soit en fonctionnement, soit en investissement. Le président rappelle que le budget des Balcons du Dauphiné est accessible à tous.

Monsieur Drogoz apporte le complément suivant : le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 29 % en 2021. Par ailleurs, il rappelle qu'il ne s'agit pas encore du processus final du projet de territoire, ce qui signifie que des décisions modificatives sont possibles et il précise à nouveau que l'enveloppe d'équilibre budgétaire est conséquente. D'après ces éléments, la capacité à investir est tout à fait réelle pour de futurs projets et de futures politiques publiques, dès 2022.

Avant de passer au vote relatif à l'affectation des résultats, il précise les principaux restes à réaliser, pour un montant de 575 000 euros :

- 184 000 euros pour les travaux du siège communautaire ;
- 143 000 euros d'achat de logiciel RH ;
- 56 000 euros pour des études de refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- 38 000 euros pour des investissements informatiques.

Le président propose de procéder au vote relatif à l'affectation des résultats du budget principal 2021 : 8 715 464 euros en fonctionnement et 10 616 609,80 euros en investissement. Ces résultats seront repris au budget primitif.

**Le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats 2021 du budget principal, à la majorité des membres présents et représentés (64 pour – 3 contre – 1 abstention).**

Monsieur Drogoz ouvre la partie relative à la fiscalité, avec les taxes qui représentent des leviers pour l'intercommunalité. Il cite d'abord la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont les taux demeurent inchangés, à hauteur de 22,13 %. Par ailleurs, il est proposé au conseil communautaire de ne toujours pas prélever de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB). Pour l'intercommunalité, il s'agit d'une éventuelle marge de manœuvre, même si le besoin n'est pas du tout d'actualité. La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est proposée à un taux de 2,48 %, comme l'an passé. La taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) quant à elle représente un produit de 486 483 euros. Enfin, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est proposée à un taux inchangé de 10,98 %. À noter que d'autres taxes existent, sans être soumises à un vote.

**Le conseil communautaire approuve le taux de CFE, pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

**Le conseil communautaire approuve le taux de TFB, pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

**Le conseil communautaire approuve le taux de TFPNB, pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

**Le conseil communautaire approuve le produit de la taxe GEMAPI, pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

**Le conseil communautaire approuve le taux de TEOM, pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

**Budget primitif 2022 – Budget principal**

Monsieur Drogoz indique que la section de fonctionnement va s'équilibrer à 46 303 574 euros. Les charges de gestion courante (chapitre 11) sont contenues pour 4 190 000 euros, avec une hausse de 1,51 %. Les charges de personnel (chapitre 12) reflètent la restructuration des services qui se poursuit depuis plus d'une année, à hauteur de 8 650 000 euros, soit une augmentation de 1,76 %. Des augmentations plus sensibles sont notables au chapitre 65, en raison de la subvention de 2 millions d'euros du budget principal au budget annexe de la ZAC du Rondeau. Ce chapitre

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention) comprend également la contribution pour le SDIS pour 1 600 000 euros, la subvention à l'EPIC de 408 000 euros et les autres contributions syndicales, pour un total de 14 657 000 euros.

Les recettes sont inscrites avec prudence et sincérité, comme il se doit, au budget. L'augmentation générale de 13 % n'implique pas de dépenses supplémentaires, mais correspond à une augmentation mécanique, comme évoquée précédemment. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles n'évolueront pas dans les mêmes proportions, notamment en cas d'absence d'activation du versement à la section d'investissement.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, l'équilibre se situe à 21 113 849,80 euros. Les recettes se composent essentiellement de l'excédent de l'investissement, pour plus de 10,6 millions d'euros. De l'autofinancement est dégagé en fonctionnement, pour 6,9 millions d'euros. Enfin, les subventions d'investissement représentent un million d'euros.

En dépenses, il ajoute qu'une partie des crédits sera inscrite en « autorisations de programme ». L'enveloppe de crédit structurel (d'équilibre) est aussi inscrite au chapitre 23 pour 11 718 000 euros, ce qui permettra de financer les opérations à venir.

Pour terminer, le chapitre 204, à hauteur de 2 071 000 euros intègre l'enveloppe d'un million d'euros pour la contribution aux projets communaux. Apparaissent aussi les 495 000 euros au titre du très haut débit et 550 000 euros au titre du PLH.

Monsieur Bonnard pense que le projet de territoire doit correspondre aussi à un plan de mandat, puisqu'au fil des années, les attributions de compétences peuvent changer. C'est une opportunité que l'intercommunalité soit l'une des structures pouvant encore jouer sur la fiscalité, ce qui n'est pratiquement plus le cas des communes, des départements et des régions.

En outre, alors que le pacte fiscal et financier est largement évoqué, il est essentiel de régler en amont de nombreux problèmes. Parmi ces sujets, celui de la fiscalité, et en particulier de la taxe d'aménagement et la taxe foncière des zones d'activités qui pourraient être dirigées vers les intercommunalités

Monsieur Drogoz n'oublie pas que la période d'élection présidentielle est en cours, avec des candidats qui souhaiteraient modifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), et exonérer les entreprises. Ce sont des décisions potentielles à venir qui impacteraient très largement l'intercommunalité, alors qu'il s'agit de l'une des principales recettes liées au monde économique. Ainsi, à la longue liste énumérée par Monsieur Bonnard, il ajouterait que, suivant les résultats des prochaines élections, suivant les orientations nationales et législatives, des modifications sensibles devront éventuellement être prises en compte. C'est pourquoi il a tendance à défendre le fait qu'il ne faut pas devancer le temps politique.

Quant au pacte fiscal et financier, il est nécessaire d'y réfléchir parce qu'il traduit l'histoire singulière de la fusion récente de trois intercommunalités, avec des prises de compétences qui ont été consolidées. Par ailleurs, comme le président l'a clairement rappelé, cette démarche va être construite ensemble. Un groupe de travail est constitué et il peut s'élargir à d'autres participants sur cette notion spécifique de pacte fiscal et financier qui régit les rapports entre communes et intercommunalité.

Monsieur Bonnard retrouve les arguments qu'il a avancés : le projet de territoire est une bonne chose, mais sans certitude. De nouvelles lois peuvent totalement le faire basculer. Il peut sembler inquiétant que la fiscalité ne cesse d'être compensée, mais que le produit soit dégressif dans le temps. Ce sujet ne sera pas résolu par le projet de territoire.

Monsieur Drogoz pense que le projet de territoire se construit progressivement, au fil des études, des conférences des maires, des séminaires et des discussions. Le projet de territoire ne sera pas quelque chose de fermé, mais au contraire sera en évolution. Viendra donc le temps d'une prospective financière vivante qui intégrera les choix politiques et les aléas qui viendront, notamment, de l'assemblée nationale.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)  
Le président explique que la communauté de communes n'est pas à l'arrêt, en attente du projet de territoire, elle est dynamique et se structure.

Puis, il revient sur la taxe d'aménagement et la taxe foncière bâtie des zones économiques, débat d'experts, mais intéressant. En 2019, le conseil communautaire a délibéré sur des règles, notamment celle relevant de 50 % du foncier bâti pour les communes des Balcons du Dauphiné. Il informe alors Monsieur Bonnard que ces 50 % n'ont jamais été prélevés.

Monsieur Bonnard l'a appris en groupe de travail. Il indique que la communauté de communes n'avait peut-être pas l'énergie ni les moyens humains nécessaires, à l'époque, alors qu'il avait entrepris une fusion à périmètre constant, en termes de Ressources Humaines (RH). Effectivement, il y avait un différentiel important entre les communes soumis à cette taxe depuis de nombreuses années. Il reconnaît que les outils ne sont pas adaptés.

Le président confirme que c'est un sujet dont nous allons nous saisir, d'autant que la loi vient de changer et que la taxe d'aménagement sera fléchée pour les intercommunalités. Il pense qu'une simplification va s'opérer et que le fait de travailler ensemble permettra d'obtenir un consensus.

Monsieur Bonnard termine en demandant la possibilité d'avoir une vision sur les compétences et les évolutions par domaine d'activité à périmètre constant, entre la situation d'il y a trois ou quatre ans, la situation actuelle et les perspectives.

**Le conseil communautaire adopte le budget primitif du budget principal 2022, à la majorité des membres présents et représentés (65 pour – 2 contre – 1 abstention).**

**Autorisations de programme**

Monsieur Drogoz définit les autorisations de programme comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des différents investissements :

- Structures petite enfance : 2 300 000 euros ;
- Aménagement du bâtiment annexe au siège : 3 900 000 euros ;
- Espace France Service de Villemoirieu : 550 000 euros ;
- Actions relatives à la GEMAPI : 2 351 000 euros ;
- Schéma directeur informatique et numérique : 2 200 000 euros.

Ces enveloppes maximales globales se déclinent en crédits de paiement qui constituent la limite supérieure de dépenses annuelles. Le but est d'amener de la lisibilité et également de ne pas inscrire la totalité des crédits d'une opération sur une seule année, alors que sa réalisation s'étale dans le temps.

Mécaniquement, cela provoquera une augmentation du pourcentage de réalisation des investissements. Les montants seront soumis au vote pour les années futures.

Monsieur Téruef ne voit pas apparaître l'investissement pour le Serverin.

Le président précise que la liste des investissements comprend les projets déjà engagés et qui démarreront en 2022.

Monsieur Drogoz rappelle que 200 000 euros seront consacrés au Serverin, pour la réalisation d'une étude. Selon les résultats obtenus, il s'agira de lancer ou non l'opération. Si elle se concrétise, une autorisation de programme sera bordée par l'étude et soumise au vote en toute clarté.

Avant de procéder au vote par opération, Monsieur Drogoz confirme que les votants peuvent se prononcer en faveur d'une délibération et contre une autre.

**Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant l'aménagement des structures petites enfances, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant les travaux d'aménagement du bâtiment annexe au siège, à la majorité des membres présents et représentés (65 pour – 2 contre – 1 abstention).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant l'aménagement de l'espace France Services à Villemoirieu, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant les actions relatives à la GEMAPI, à la majorité des membres présents et représentés (67 pour – 1 abstention).**

Monsieur Bonnard aimerait connaître les projets du budget dépassant 2 millions d'euros pour ce qui concerne le schéma directeur informatique.

Monsieur Gehin résume l'opération globale relevant de la structuration des systèmes d'information, du développement des coopérations territoriales en matière numérique et systèmes d'information, du déploiement des usages numériques pour les habitants du territoire. Les actions concrètes ont été abordées lors du précédent conseil, à l'occasion de la présentation de ce schéma directeur. Enfin, il s'engage à tenir régulièrement le conseil communautaire informé de l'avancement de ces travaux.

Monsieur Drogoz précise également que la lettre de cadrage évoque l'identification de besoins en termes de sécurité, en logiciels communs pour faciliter la communication entre communes (interface) et l'intercommunalité : en conseils, en infrastructures et en outils intercommunaux. Le chapitre 12 comprend l'effort de recrutement pour répondre à ces attentes, notamment dans la maîtrise de l'interface et dans l'apport du service aux communes.

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant le schéma directeur informatique et numérique, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

*Départ de monsieur Thollon qui donne pouvoir à monsieur Guillet et sortie de madame Hernandez.*

## **2. Budgets annexes économiques**

Monsieur Drogoz rappelle l'existence de quatre budgets économiques, budgets techniques permettant le suivi des opérations d'aménagement des zones activités.

### **Budget ZA Isle Crémieu**

Les résultats de clôture, pour 2021, sont 434 842 euros en excédent de fonctionnement. Il est proposé de reprendre cette somme en recettes de fonctionnement (chapitre 2, budget primitif 2022). Par ailleurs, il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement de 746 515 euros en recettes d'investissement (chapitre 1, budget primitif 2022).

Les recettes en 2021 ont été constatées à hauteur de 233 920 euros pour la vente de terrain.

Au regard du budget primitif du budget annexe de la zone d'activités de l'Isle Crémieu, le fonctionnement s'équilibre à hauteur de 642 938,62 euros et l'investissement est assez équilibré pour 1 270 454,05 euros. Les crédits inscrits en dépenses permettront de préparer les extensions des zones des Petites Champagnes, à Hières-sur-Amby, et de Frontonas.

A Monsieur Moyne-Bressand qui demande s'il reste des terrains disponibles, Monsieur Giroud répond qu'il n'y en a plus ni sur la zone de Frontonas, ni sur la zone de Villemoirieu. Restent cependant quelques terrains sur la zone des Petites Champagnes, une procédure d'urbanisme est en cours en vue de les viabiliser et de les commercialiser. Mais, les recettes ne pourront pas être comptabilisées avant 2023.

Monsieur Bonnard comprend que la technique pour transformer des terrains soit longue, il s'interroge cependant sur la réserve foncière.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 24/03/2022 – Approuvé à la majorité le 28 avril 2022 (64 pour – 1 abstention)

Monsieur Giroud répond qu'il reste quelques terrains isolés, à Sablonnières, même s'ils ne sont pas complètement compatibles avec de l'aménagement en zone d'activités, de par leur proximité avec Natura 2000 et des problèmes d'accès. Il reste aussi un terrain sur la zone du Mont Revolon, d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup>, un terrain aux Avenières Veyrins-Thuellin d'un peu plus de 2 000 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une entrée en négociation ce jour.

Enfin, des terrains font l'objet de candidatures sur la zone du Rondeau, il est à noter aussi ceux du Pays des couleurs, alors que des études sont encore en cours.

Des réserves foncières ont été constituées autour des sites stratégiques que sont Hexcel et Sigma et un travail d'urbanisme est en cours pour l'extension de la société Mermet. Une réserve foncière existe à Corbelin, le long de la D1075, mais des contraintes écologiques font que l'aménagement d'une zone s'avère quasiment impossible. Enfin, le dernier acte de vente a été signé la semaine dernière à Morestel.

Cette description illustre le déficit en terrains, dans certaines zones du territoire où la demande est pourtant forte. De plus, les PLU sont souvent incompatibles avec le développement d'activités économiques, d'où la nécessité de penser un PLUI. À cela, s'ajoute le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le directeur de l'urbanisme prendra bientôt ses fonctions et sera en charge de cette réflexion en matière de foncier, dans le cadre du projet de territoire.

Le président accorde que l'enjeu foncier sera un enjeu majeur à l'avenir. Le ZAN pour 2050 et un territoire riche, mais comprenant de nombreuses contraintes environnementales, sont des éléments à considérer.

Monsieur Giroud explique que l'intercommunalité se positionne contre le fait de devenir territoire de compensation.

Il va plus loin en énonçant l'éventualité de devoir préempter sur les zones industrielles actuelles, de manière à éviter les friches.

Le président appuie en effet la volonté de ne pas devenir un territoire fossilisé, mais un territoire équilibré qui doit aussi se développer. Certaines intercommunalités ont recours aux baux emphytéotiques, de manière à conserver la maîtrise du foncier.

#### **Budget ZA Isle Crémieu**

Monsieur Drogoz présente les résultats 2021 :

- un excédent de fonctionnement de 85 987,46 euros, proposé en recettes de fonctionnement du chapitre 2 du budget primitif 2022 ;
- un excédent d'investissement de 595 715,85 euros, proposé en recettes d'investissement du chapitre 1 du budget primitif 2022 ;
- les recettes s'élèvent à 72 842,93 euros pour la vente de terrains ;
- la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 502 507,46 euros et la section d'investissement à hauteur de 3 843 523,31 euros.

Les crédits permettront la préparation de l'extension du parc d'activités du Pays des couleurs.

#### **Budget ZA Rondeau**

Monsieur Drogoz présente les résultats 2021 :

- Aucune vente n'a été réalisée en recettes, l'aménagement de la zone ayant pris un peu de retard ;
- un excédent de fonctionnement de 338 385,55 euros, proposé en recettes de fonctionnement du chapitre 2 du budget primitif 2022 ;
- la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 031 217,55 euros, avec une subvention principale de 2 millions d'euros, et la section d'investissement à hauteur de 1 695 511 euros.

Les ventes des parcelles aménagées pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé.

### **Budget Bâtiment construction location**

Monsieur Drogoz indique que la réalisation de ce budget porte essentiellement sur des recettes de fonctionnement, pour 57 000 euros environ, la location de bâtiments industriels, zone du Mont Revolon, à Montalieu-Vercieu et zone du Bert, aux Avenières Veyrins Thuellin. L'exercice 2021 se clôture par un résultat en déficit de fonctionnement et un déficit d'investissement.

Monsieur Giroud précise que les locataires des anciens bâtiments du nouveau siège communautaire ont été relocalisés, ce qui a produit l'arrêt de la perception des loyers. Pour information, le bâtiment zone du Bert est sous compromis de vente. Finalement, en 2022, un seul local d'activité demeurera sur la zone de Mont Revolon.

Monsieur Drogoz conclut de ces ventes qu'à terme, l'idée sera de supprimer ce budget.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement pour 537 000 euros et en investissement pour 364 764,64 euros.

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe de la ZA de l' Isle Crémieu, pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Pays des Couleurs, pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Rondeau, pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe construction et location de bâtiments industriels, pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

*Sortie du président.*

Monsieur Drogoz propose de procéder désormais au vote des comptes administratifs des budgets annexes.

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe des aménagements de la ZA Isle Crémieu, pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe des aménagements de la ZA du Pays des Couleurs, pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe de la ZA du Rondeau à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe de la construction, location de bâtiments industriels, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

*Retour du président et de madame Hernandez.*

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 au budget annexe de la ZA de l'Isle Crémieu, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZA de l'Isle Crémieu, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 au budget annexe de la ZA du Pays des Couleurs, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZA du Pays des Couleurs, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 au budget annexe de la ZA du Rondeau, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de la ZA du Rondeau, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 au budget annexe construction, location de bâtiments industriels à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2022 du budget annexe construction, location de bâtiments industriels, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

### **3. Budgets eau et assainissement**

#### **Budget eau en régie**

Monsieur Drogoz informe de l'épargne de gestion de l'exercice 2021, s'élevant à 1,149 millions d'euros. Les diminutions du niveau d'épargne s'expliquent par de meilleurs taux de réalisation des dépenses de fonctionnement. Le niveau de réalisation en investissement est sensiblement bas, autour de 19,64 % pour le chapitre 23. Parmi les principales dépenses, il s'agit essentiellement d'opérations de renouvellement de réseaux pour 896 000 euros environ.

En fonctionnement, le résultat cumulé est de 2 792 223,98 euros, dont 516 355 euros pour le résultat de l'exercice et 2 075 839,03 euros pour le résultat reporté. En investissement, le résultat cumulé est de 1 544 786,65 euros, dont 123 512 euros pour l'exercice et 1 421 274,55 euros pour le résultat reporté.

Il est proposé d'affecter 60 % de l'excédent de fonctionnement au chapitre 2, soit 1 675 334,39 euros et 40 % de l'excédent d'investissement au chapitre 1068, soit 1 116 889,59 euros. La reprise de l'excédent d'investissement au chapitre 1 est proposée pour 1 544 786,65 euros. Par ailleurs, l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 5 837 000 euros et la capacité de désendettement est d'un peu plus de six ans.

En termes de budget primitif, la section de fonctionnement s'équilibrera à 6 903 390,39 euros et la section d'investissement à 5 164 359,63 euros.

Des opérations de programmes sont prévues pour 8,5 millions d'euros environ, pour répondre à l'objectif du schéma directeur. Les crédits sont précisés par année dans le rapport.

#### **Budget assainissement en régie**

Monsieur Drogoz qualifie le niveau d'épargne en baisse, avec une épargne nette de – 466 000 euros. Les causes sont conjoncturelles, avec deux échéances d'emprunt pour un peu plus de 1,3 millions d'euros, réglés en 2021. Le taux de réalisation est assez élevé, autour de 66 %, au chapitre 11. Les principales dépenses au chapitre 23 relèvent de travaux de raccordement des hameaux de la Plantée au réseau d'assainissement collectif (541 000 euros), des travaux d'extension de la station d'épuration (STEP) du Girondan (presque 400 000 euros), la suppression de la lagune de Chozeau et la création d'une canalisation d'assainissement (852 000 euros), des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement à Arandon-Passins (400 000 euros).

Il est proposé d'affecter 60 % de l'excédent de fonctionnement au chapitre 2, soit 1 251 408,72 euros et 40 % de cet excédent au chapitre 1068, soit 834 272,48 euros. La reprise de l'excédent au chapitre 1 est de 2 806 442,67 euros. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 16 468 000 euros et la capacité de désendettement est d'un peu plus de onze ans. L'assainissement, surtout le rattrapage dans ce domaine, consomme effectivement une large partie des capitaux, avec un taux d'endettement plus élevé que celui pour la régie en eau.

En termes de budget primitif, la section de fonctionnement s'équilibrera à 5 383 333,72 euros et la section d'investissement à 7 667 477,87 euros.

Deux opérations de programme sont soumises au vote : le renouvellement des réseaux d'eaux usées pour 5 250 000 euros et les travaux de construction de STEP pour 4 110 000 euros. L'évolution des crédits par année est également portée à la connaissance du conseil communautaire.

 **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe eau en régie pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

 **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement en régie pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

*Sortie du président.*

Monsieur Drogoz propose de procéder au vote des comptes administratifs des budgets eau potable et assainissement, en régie.

 **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe eau en régie pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe assainissement en régie pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

*Retour du président.*

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 du budget eau potable en régie, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable en régie, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 du budget assainissement en régie, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement en régie, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant le renouvellement des réseaux d'assainissement, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant l'aménagement des stations d'épuration, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'autorisation de programme portant le renouvellement des réseaux en eau potable, à l'unanimité des membres présents et représentés (68 voix).**

*Sortie de monsieur Roux et départ de madame Varcelice (en visio).*

### **Budget eau en DSP**

Monsieur Drogoz informe d'un résultat excédentaire de fonctionnement de 587 687,45 euros et d'un résultat d'investissement excédentaire de 11 099,91 euros.

Il est proposé d'affecter 101 703,22 euros au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement et le reste de l'excédent de fonctionnement au chapitre 2, en recettes, pour 485 984,23 euros. La reprise de l'excédent au chapitre 1 est de 11 099,91 euros.

En termes de budget primitif, la section de fonctionnement s'équilibrera à 920 984,23 euros et la section d'investissement à 991 787,36 euros.

Les recettes proviennent des produits de services pour 405 000 euros environ. Elles permettent de financer l'autofinancement nécessaire au regard des faibles charges de fonctionnement pesant sur ce budget.

### **Budget assainissement en DSP**

Monsieur Drogoz constate un résultat excédentaire de fonctionnement de 859 789,64 euros et un résultat d'investissement déficitaire de 464 726,08 euros.

Il est proposé d'affecter 162 348,37 euros au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement et le reste de l'excédent de fonctionnement au chapitre 2, en recettes, pour 697 441,27 euros. Le déficit en dépenses au chapitre 1 est de 464 726,08 euros. Par ailleurs, l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 4 734 000 euros environ et la capacité de désendettement est de six ans.

En termes de budget primitif, la section de fonctionnement s'équilibrera à 1 609 441,27 euros et la section d'investissement à 2 253 453,41 euros.

Les recettes proviennent des produits de services pour 837 000 euros environ. Elles permettent de financer l'autofinancement nécessaire à l'équilibre.

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe eau en DSP pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement en DSP pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

*Sortie président.*

Monsieur Drogoz propose de procéder au vote des comptes administratifs des budgets eau potable et assainissement, en DSP.

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe eau en DSP pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le compte administratif du budget annexe assainissement en DSP pour l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

*Retour président.*

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 du budget eau potable en DSP, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget primitif 2022 du budget annexe eau potable en DSP, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat 2021 du budget annexe assainissement en DSP, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

● **Le conseil communautaire approuve le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement en DSP, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

Monsieur Drogoz adresse ses remerciements à mesdames Marcoux et Féret pour la qualité du travail et de la présentation. Il remercie aussi monsieur Jarlaud pour les formations budgétaires et les participants au groupe de travail finances.

Le président s'associe à ces remerciements et reconnaît l'importance de la montée en compétences dans le domaine budgétaire pour le pilotage de ces sujets. Il remercie vivement monsieur Drogoz pour son investissement et ses réponses sur les finances de l'intercommunalité.

*Le président fait référence aux décisions prises pour le pôle Ressources par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/02/2022 au 28/02/2022, mentionnées page 68.*

*Retour monsieur Roux.*

## **Ingénierie et développement territorial**

### 5. Budget de l'EPIC – Office de tourisme

Madame Luzet rappelle l'articulation entre l'EPIC de l'office de tourisme et la communauté de communes. En 2021, il a été décidé que l'office de tourisme serait le bras armé de la mise en œuvre de la politique touristique des Balcons du Dauphiné, ce qui a engendré des changements au sein des équipes respectives. À ce titre, conformément à la logique de structuration des services, il a été décidé de réorganiser la direction de l'office de tourisme. L'objectif est d'optimiser les ressources humaines et de coordonner les actions de développement touristique sur le territoire, entre les projets structurants portés par la communauté de communes et les activités obligatoires de l'office de tourisme (promotion du territoire, animation des réseaux socioprofessionnels, accueil des visiteurs).

Les orientations budgétaires de l'office de tourisme ont été présentées le 28 février 2022 au bureau communautaire. Le comité directeur de l'office de tourisme a voté le compte administratif 2021 ainsi que le budget primitif 2022, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

*Sortie de Madame Luzet.*

Monsieur Drogoz propose d'approuver le compte administratif 2021 de l'EPIC.

**Le conseil communautaire approuve le compte administratif de l'office de tourisme pour l'année 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

*Retour de Madame Luzet.*

Le budget de l'office de tourisme couvrira plusieurs points en 2022 :

- L'amélioration de l'accueil des visiteurs et la visibilité de l'office de tourisme, autour des quatre bureaux d'accueil, mais aussi en développant l'accueil hors les murs.
- Les travaux dans les bureaux d'information touristique de Crémieu (rénovation) et de Morestel (création de bureaux en back-office).
- La promotion du territoire liée à l'évolution des pratiques touristiques depuis la crise Covid. Un plan média sera orienté vers le numérique et vers le vélo, afin de répondre à l'axe politique fort du cyclotourisme.
- La communication avec la réédition de brochures appropriées et la participation à différents salons. Un nouveau site internet permettra la commercialisation des offres touristiques locales dès le début de l'été.
- Le maintien des actions phares sur le vélo, le patrimoine, la nature. Les visites guidées sont l'objet d'un programme davantage fourni, avec les partenaires du territoire.
- L'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec le département.

Concernant la mise en tourisme des véloroutes, l'accent sera mis sur l'accompagnement des socioprofessionnels visant à leur obtention du label « accueil vélo ». La promotion des infrastructures ViaRhôna et voie verte se poursuit, incluant toutes les boucles cyclables reliant les villages. L'office de tourisme porte également l'animation du collectif Léman-Lyon. Enfin, mieux équiper la ViaRhôna et la voie verte passera par l'installation de haltes vélos, à plusieurs étapes. C'est un projet de plusieurs années qui verra enfin le jour.

Pour mener à bien ces missions, l'équipe a été mieux dimensionnée. Ce renforcement donne lieu à une consolidation, à une stabilisation et à une formation.

La subvention des Balcons du Dauphiné, de 409 000 euros et le reversement intégral de la taxe de séjour 2021 pour un peu plus de 106 000 euros donnent un budget équivalent à celui de l'année précédente, de 515 000 euros. Pour précision, la subvention de l'intercommunalité se veut stable, durant le mandat, comme approuvé en bureau communautaire, puisqu'elle constitue l'essentiel pour la réalisation des missions de base. À charge des socioprofessionnels et de toute l'équipe d'obtenir davantage de taxe de séjour pour porter plus de projets. Enfin, le budget de fonctionnement s'élève à 742 635 euros et celui d'investissement à 86 467 euros, pour 2022.

Le président ajoute que l'EPIC croit en des marges de progression en matière de taxe de séjour.

**Le conseil communautaire approuve le budget primitif de l'office de tourisme pour l'année 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

**Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme pour l'année 2022 d'un montant de 409 000 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

6. Contrat de relance du logement : avenant au contrat de relance et de transition énergétique

Le président rappelle le dispositif en place depuis cette année, instauré par l'État pour encourager la production de logements, notamment sociaux, dans les secteurs où les besoins sont les plus importants, tout cela en redynamisant l'économie locale. Cette mesure mobilise 13,88 millions d'euros pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le contrat de relance du logement est signé entre l'État, les EPCI et les communes remplissant les critères liés aux objectifs de production de logements, en cohérence avec le SCOT et le PLH.

Pour ce qui concerne l'intercommunalité, seule la commune de Tignieu-Jamezieu est éligible, classée en zone B1. La délibération a pour but de signer ce contrat de relance du logement, sans impact financier pour la communauté de communes, hormis la participation au PLH. Elle deviendra de fait une annexe au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

**Le conseil communautaire approuve le contrat de relance du logement à signer avec l'État et la commune de Tignieu-Jamezieu (annexe au CRTE), à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

7. Extension de la zone d'activités du Rondeau sur la commune de Saint-Chef : attribution du marché public de travaux

Monsieur Vial indique qu'il s'agit d'une extension d'un peu plus de 6 hectares, divisée en deux lots : un lot pour les réseaux humides, un lot pour la voirie, les réseaux secs et les espaces verts.

Parmi les neuf entreprises candidates, au regard de l'analyse du maître d'œuvre et de la commission achats, il est proposé d'attribuer le lot n° 1 au groupement d'entreprises Val, Perriol et Spie Favier, pour 333 052,75 euros. Il est proposé d'attribuer le lot n° 2 au groupement Moulin BTP, EPSIG et IDVERDE, pour 998 853,34 euros. Le montant total est de 1 331 906,09 euros HT, l'estimation s'élevait à 1 914 510 euros HT, soit un moins-disant d'environ 30 %.

**Le conseil communautaire retient les offres des entreprises Louis Val SAS, Perriol TP et Spie Batignolles Favier pour le lot n° 1 réseaux humides, et Moulin BTP / EPSIG / IDVERDE pour le lot n° 2 voirie, réseaux secs et espaces verts, autorise le président ou son représentant, à signer les actes d'engagement correspondant, à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix).**

*Le président fait référence aux décisions prises pour le pôle ingénierie et développement territorial, par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/02/2022 au 28/02/2022, mentionnées page 77.*

### **Services à la population**

8. Festival Isle en Scène : Tarification et programmation

*Départ de madame Sandrin.*

Madame Pourtier annonce que le comité de travail culture a confirmé les actions portées par la communauté de communes. Elles comprennent l'éducation artistique, la musique à l'école et les festivals.

Il est proposé au conseil communautaire la douzième édition du festival Isle en Scène, du 19 au 22 mai 2022, à la Ferme des Dames de Saint-Baudille-de-la-Tour.

Le comité de travail a étudié l'élargissement de l'offre de ce festival, prenant en compte les premières propositions de la politique culturelle que sont l'itinérance sur le territoire, le développement d'une programmation jeune public, le soutien aux compagnies locales et la découverte d'artistes émergents.

*Diffusion du teaser de présentation du festival Isle en Scène 2022.*

La programmation est la suivante :

- Jeudi 19 mai :

- 18 h : spectacle jeune public DoloresWilson
- 19 h : Joy.D
- 21 h : Sanseverino

- Vendredi 20 mai :

- 19 h : Sly Johnson + spectacle jeunesse Compagnie la Treizième à l'espace Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu
- 21 h : Lo'Jo Trio

- Samedi 21 mai :

- 19 h : Yoann Minkoff & Kris Nolly
- 21 h : Le trottoir d'en face

- Dimanche 22 mai :

- 18 h (à confirmer) : RCAN
- 20 h : Pauline Croze

S'ajoute la prestation de Piccolo Mobile Disco chaque soir, à 23 h.

Il est proposé d'adopter la tarification suivante pour les concerts :

- la gratuité des premiers concerts et celui de fin de soirée ;
- 8 euros pour les moins de 18 ans ;
- 11.50 euros pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA ;
- 17,50 euros pour les adultes.

Et la tarification spécifique à la programmation jeune public :

- 6 euros pour les moins de 18 ans ;
- 9 euros pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA ;
- 11 euros pour les adultes.

Un tarif « pass journée » comprenant le spectacle jeune public, le concert avant-scène, le concert sous chapiteau et le concert de fin de soirée est de 10 euros pour les moins de 18 ans, de 16 euros pour le tarif réduit et 22,50 euros pour le plein tarif.

Enfin, un format « itinérance » est associé à cette programmation, avec le spectacle de Philippe Ollivier et Yannick Jory, dans les communes de Crémieu, d'Optevoz et de Morestel. Ce sera l'occasion de promouvoir le festival et de se rapprocher des publics.

Le président rapporte la question de Mme Sandrin qui souhaite savoir si la différence de tarifs revus à la baisse par rapport à ceux de l'année passée est due aux cachets des artistes.

Mme Pourtier répond qu'il s'agit uniquement de la volonté du comité culture pour favoriser l'accès au festival.

**Le conseil communautaire prend acte de la programmation du festival Isle en Scène et approuve la grille tarifaire applicable pour 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

9. Partenariat avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Pays des Couleurs et des Portes du Dauphiné : désignation d'un représentant aux conseils d'administration

Le président souligne la volonté des Balcons du Dauphiné d'être investis dans le parcours de santé et l'offre de soins. Alors que le territoire souffre d'une difficulté d'accès aux soins, pour être un territoire d'expérimentation voire un territoire d'excellence, une politique territoriale de santé est à développer.

Il propose la candidature de madame Pourtier pour siéger dans ces deux CPTS pour porter cette ambition, après avoir travaillé de concert avec le corps médical qui commence à entendre la volonté politique intercommunale.

En l'absence d'autres candidatures, le président propose de procéder au vote.

**Le conseil communautaire élit madame Pourtier en tant que représentante de l'intercommunalité au sein des deux CPTS du Pays des couleurs et des Portes du Dauphiné, à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).**

*Le président fait référence aux décisions prises pour le pôle services à la population, par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/02/2022 au 28/02/2022, mentionnées page 81.*

## **II. Questions diverses**

### **Convention Ageden**

Concernant la convention d'objectifs à hauteur de 91 403 euros, pour 2022, monsieur Bonnard aimerait un bilan exhaustif de ce qui est prévu cette année, espérant qu'il ne s'agisse pas uniquement de frais de fonctionnement, de séminaires et de formations.

Monsieur Gehin répond que cette association est porteuse du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), soit de toutes les actions en faveur de l'aide aux particuliers pour la rénovation thermique de leurs logements. Peu de formations sont concernées.

L'accompagnement des collectivités dans la rénovation thermique de leurs bâtiments est inclus également. Enfin, le reste à charge pour l'intercommunalité est de 20 000 euros.

Monsieur Bonnard insiste sur l'obtention d'un détail concret de la mise en œuvre de ces 91 000 euros.

Monsieur Gehin pourra fournir un bilan de la première année de collaboration, faisant part des actions réalisées.

#### **Terres de jeux 2024**

Le président annonce que les Balcons du Dauphiné ont obtenu le label. Les élus des communes souhaitant s'inscrire dans la démarche sont invités à se rapprocher du secrétariat général.

#### **Conférence des maires**

Le président informe de la prochaine conférence des maires sur la place des familles, jeudi 31 mars 2022, à Annoisin-Chatelans et d'un séminaire le 2 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil communautaire pour ces échanges intéressants.

*La séance est levée.*